

RAPPORT DE JURY

CONCOURS INTERNE COMMUN D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{Ere} CLASSE

SESSION 2016

STATISTIQUES :

Postes ouverts : 22 dont 2 postes pour le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Inscrits : 397

Présents : 276

Admissibles : 66 (tous les candidats se sont présentés)

Reçus sur liste principale : 22 (liste complémentaire : 7)

EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

Le candidat était affecté au secrétariat d'un chef d'établissement. Il était demandé de rédiger, à partir de 2 documents dont une publication du syndicat UNSA sur le télétravail, une lettre administrative en réponse à un courrier. Ce dernier était rédigé par une personne qui formulait une demande de télétravail. Le demandeur souhaitait connaître les conditions d'attribution, la durée d'autorisation ainsi que la quotité autorisée.

L'épreuve durait 1h30. Le coefficient attribué est de 3.

OBSERVATIONS DU JURY :

- Une correction de l'épreuve écrite était communiquée par le jury qui a préparé le concours. Nous en avons modifié quelques éléments pour que le courrier soit rédigé en forme administrative. Ainsi, nous avons précisé qu'il s'agissait d'un courrier adressé par le chef d'établissement au demandeur. Nous avons supprimé la mention « monsieur » en début de courrier. Nous avons retiré la formule de politesse et avons précisé au niveau de la signature « le chef d'établissement ».
- La forme de la lettre est un élément important de la correction. Il est nécessaire de connaître les règles de rédaction d'un courrier administratif (en particulier le timbre...). Les candidats omettent souvent certains éléments de rédaction. Les paragraphes sont importants pour faciliter la lecture.
- Parfois, l'expression écrite n'est pas très Claire. La paraphrase doit être évitée.
- Souvent, il y a un défaut de précision dans les réponses. Il ne faut pas hésiter à citer, quand c'est nécessaire, les textes législatifs.

La moyenne générale est de 12.15 avec une très bonne copie notée 18.5. La note minimale pour être déclaré admissible est de 14.75. Soixante six candidats ont obtenu cette note minimale. Deux cent dix sept candidats ont obtenu une note supérieure à 10 et 69 candidats ont eu moins de 10.

EPREUVE D'ADMISSION :

Il s'agit de mettre en situation les candidats qui se présentent très rapidement (nom, affectation éventuelle), les membres du jury se présentent à leur tour. L'épreuve dure 30 minutes. Le coefficient est 4. Un dossier cacheté est attribué à chaque candidat. Le candidat doit pouvoir s'adapter au matériel qui lui est proposé. Cette année, l'épreuve devait être réalisée sur un ordinateur portable. La mise à disposition de ce type de matériel ne doit pas constituer une difficulté pour la réussite du concours.

La moyenne est de 13.97. Sept candidats ont eu moins de 10.

Il est souvent constaté que les candidats ne prennent pas connaissance de l'entier dossier dès le début de l'épreuve. Le dossier est constitué, conformément à l'arrêté réglementant le concours, d'une épreuve de classement, d'une épreuve informatique et des éléments pour répondre à un appel téléphonique.

OBSERVATIONS DU JURY :

Les membres du jury constatent que les candidats disposent d'un temps suffisant pour réaliser les 3 épreuves.

- Epreuve informatique : il s'agit d'une épreuve classique avec très souvent une mise en forme de courrier ou d'exercices sur EXCEL. De façon générale, les candidats maîtrisent les outils informatiques avec de petites difficultés dans la mise en œuvre des formules sur EXCEL.
- Epreuve de classement : les candidats commencent souvent par cette épreuve qui ne présente pas de difficulté particulière. Il faut lire les consignes avec attention pour la réussir.
- Epreuve téléphonique : Tous les éléments sont importants (présentation, ton, conclusion, réponse à la question). Les candidats doivent bien lire le dossier pour réagir correctement à cette épreuve qui permet d'apprécier leur capacité à se positionner dans un environnement professionnel qui est précisé dans le dossier.

ORIGINE DES CANDIDATS :

De nombreux assistants d'éducation se présentent à ce concours. Quelques personnels de l'université se sont également présentés.

Comme pour tous les concours, les candidats doivent se préparer aux épreuves. Une bonne préparation aux épreuves d'admissibilité et d'admission permet la réussite.

Le Président du jury,

Thierry NAVARRO